



[LADDH – Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme](#)

La Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH) est une association nationale à but non lucratif soumise aux dispositions de la loi 12/06 du 12 janvier 2012 relative aux associations

Nouveau record : 3983 tentatives d'émigration clandestine déjouée en 2018



L'émigration clandestine a atteint ces dernières années une proportion inquiétante, ces Algériens, qui risquaient leur vie dans des embarcations de fortune et de la mort en direction de l'autre rive de la Méditerranée, surtout que cela génère désormais, quasi quotidiennement, des drames en Méditerranée, un holocauste moderne, les actions de contrôle des forces de l'ordre pour empêcher de telles tentatives de la part de nos jeunes relèvent moins d'opérations de véritable maintien de l'ordre que d'une complicité objective avec une politique inepte de l'Europe .

Par ailleurs, a titre de comparaison, du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018, la LADDH a recensé plus **3109 tentatives** d'immigration clandestine avaient été déjouées par les gardes-côtes algériens sur le littoral de 1200 km de longueur ,ces jeunes fuyaient le chômage dont le taux enregistré dépasse les 35% et

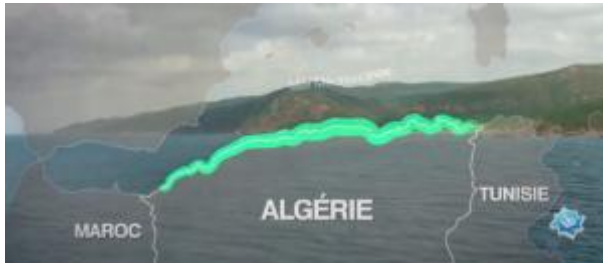
la dégradation de leur niveau de vie aussi, tans que seuls **10%** d'Algériens détiennent **80%** des ressources du pays, une situation très inquiétante et qui confirme que les différences s'agrandissent entre les classes du peuple de façon inédite dans l'histoire de l'Algérie.

La LADDH attire l'attention de l'opinion public national et international, que les chiffres avancés **3983 tentatives** d'immigration dont **287 femmes, 1126 mineurs** accompagnés ou bien non accompagnés, ne reflètent en aucun cas la réalité du terrain, puisqu'il s'agit uniquement des harragas qui ont été arrêtés, sans tenir compte de ceux qui sont morts noyés en mer lors de leur fatale aventure et qui n'ont jamais été repêchés à ce jour.

A ce propos, La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) avoir recensé la mise à l'échec de tentatives d'immigration de 9753 individus depuis début 2015 à la fin 2018, tandis que 3000 personnes seraient mortes et disparues en mer depuis 2009.

Cet état de fait conduit la LADDH, notamment le secrétaire national de la Ligue en charge de la communauté et des relations extérieures, Mahmoud Djenane, à prendre en charge

ce lourd dossier , en absence de statistiques officielles, la LADDH a tenté de cerner le chiffre de ressortissants Algériens détenus à l'étranger en se basant sur les informations partielles collectées auprès des familles de détenus, dans les rapports des O.N.G , ces informations restent surement incomplètes et exigent plus d'efforts pour cerner de plus près ces chiffres, au cours des dix premiers mois de l'année en cours s'élève 12 700, contre 14 000 pendant l'année précédente sont détenus en Europe.



Face à l'urgence de ce fléau et au nombre de victimes, la LADDH prévoit de mettre en place des actions luttant contre l'immigration illégale, à travers des campagnes de sensibilisation des populations concernées sur les menaces et les dangers de cette pratique et en encourageant des activités génératrices de revenus pour lutter

contre le chômage et la précarité, dans un but de vivre en dignité et sauver des vies, ainsi sauvegarder la richesse humaine .Malgré la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) se sentant seul dans le terrain sans moyen face à cet afflux de migrants dans plusieurs régions au large des côtes de 1200 km, notamment à Annaba, El-Tarf, chlef ,Mostaganem, Aïn Témouchent , Oran ou encore skikda.

Par ailleurs ,Mr HOUARI Kaddour Président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) est convaincue que ce phénomène en Méditerranée, ne trouvera pas de solution avant qu'un dialogue ouvert avec une coopération économie équitable entre les pays de la rive (Nord- Sud) , il faut faire un pas décisif pour la lutte contre les vraies causes de la migration clandestine et non seulement sécuritaires, que le vrai crime de l'immigration clandestine n'est pas celui de ces innocents si jeunes, morts en voulant vivre dignement.

Le vrai forfait est celui de l'impossibilité qui leur est faite de circuler librement, un droit garanti aussi bien par le droit national qu'international et que bafoue une politique migratoire occidentale obsolète, devenue criminogène.

En effet, franchir aujourd'hui clandestinement la frontière d'un pays est la stricte conséquence logique de sa fermeture abusive au-devant des humains quand on l'ouvre de plus en plus et totalement pour ses créations et son œuvre, les marchandises et les services.

Allant dans le même sens , Mr HOUARI Kaddour Président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) , affirme dans l'intérêt de toutes les parties et celui de notre jeunesse aujourd'hui martyrisée, c'est ce que garantit l'outil proposé qui a le mérite, outre de mettre un terme aux drames qu'on déplore en Méditerranée, de se situer dans le sens de l'histoire.Et notre vision des tentatives désespérées de nos jeunes pour ce qui est supposé être une émigration clandestine doit impérativement changer afin de mieux convenir à la réalité, éthiquement, mais aussi juridiquement , et les autorités de ce côté-ci de la

Méditerranée ont privilégié le volet répressif au lieu de s'occuper plus sérieusement des candidats à l'émigration, qui cherchent à rejoindre l'autre rive au péril de leur vie. En effet, le dispositif criminalisant l'émigration clandestine (loi n°09-01 du 25 février 2009 portant sur les infractions commises contre les lois et règlements relatifs à la sortie du territoire national) n'a visiblement servi à rien.

Puisque les migrants, de tous âges et sexes, et parfois de toutes les conditions, tentent



la harraga sans se soucier des peines énoncées dans le texte (emprisonnement de deux à six mois et une amende de 20 000 à 60 000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement). La loi répressive ne dissuade pas les harraga décidés à s'embarquer pour ce qu'ils considèrent comme l'eldorado.

Bureau National

Secrétaire général

Bencheikh El Hocine Dhia Eddine



Auteur : LADDH

La Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH) est une association nationale à but non lucratif soumise aux dispositions de la loi 12/06 du 12 janvier 2012 relative aux associations. Elle a été créée en 1985 par un groupe de militants . Officiellement reconnue par les autorités, le 26 juillet 1989, après l'ouverture politique arrachée par les événements du 5 octobre 1988../ contact : laddhalgerie@gmail.com [Afficher tous les articles par LADDH](#)

Auteur [LADDH](#) Publié le [05/01/2019](#) Catégories [Non classé](#)